

Département
de la Somme

Arrondissement
d'Abbeville

Canton de Rue

Ville de
Fort-Mahon-Plage

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 080-218003192-20240711-2024_73_FI_725-DE



Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

2024.73/FI/7.2.5 : Délibération modifiant les décisions en matière de stationnement payant à partir du 1^{er} octobre 2024

nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- quorum : 8

- présents : 13

- ayant délibéré : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

N'ont pas voté : 0

date de convocation : 05/07/2024

compte rendu affiché le :

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune, en suite de convocation du cinq juillet 2024.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice en l'absence excusée de : Mme Tania CADUDAL, procuration à M. Laurent PRUVOT, et de M. Patrice RAMPINI.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal n°2024.9/FI/7.2.5 du 20 février 2024 mettant en œuvre la gestion du stationnement payant pour 2024.

Le nouveau parking des camping-cars étant bientôt fonctionnel et proposant de nouveaux services, il y a lieu de revoir le tarif du droit de stationnement payant de ces derniers et de fixer le tarif du stationnement des véhicules légers sur le parking de la Dune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Sur avis de la commission finances,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024.9/FI/7.2.5 du 20 février 2024 mettant en œuvre la gestion du stationnement payant pour 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Émet un avis favorable à la nouvelle tarification du droit de stationnement des camping-cars comme suit : stationnement payant tous les jours de l'année au tarif de 5 € de l'heure la première heure puis de 15€ pour 24h00.

- Décide d'ajouter le parking de la Dune à la zone de stationnement payant par horodateur pour les véhicules légers.

- Émet un avis favorable pour fixer le tarif du stationnement des véhicules légers sur le parking de la Dune à 1,50€ de l'heure.

- Dit que les nouvelles tarifications prendront effet le 01/10/2024.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 080-218003192-20240711-2024_73_FI_725-DE

S²LO

- Dit que l'acquittement des droits de stationnement se fera auprès des bornes à l'entrée du parking pour les camping-cars et sur les horodateurs du parking de la Dune pour les véhicules légers.

Acte rendu exécutoire
suite de son dépôt en
Sous-Préfecture
d'Abbeville,

le :

et de sa publication

le :

Le Maire,
Alain BAILLET

Fait et délibéré en séance, les
Jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre
le Maire,

Alain BAILLET

